



**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

UNITÉ - DIGNITÉ - TRAVAIL

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

# STRATÉGIE DE RÉPONSES POUR LA GESTION RÉSILIENTE DES RESSOURCES EN EAU EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



MARS 2024

Financé par



**GLOBAL  
WATER  
LEADERSHIP  
PROGRAMME**



# À propos de Global Water Partnership (GWP)

Le Partenariat mondial de l'eau (Global Water Partnership) est un réseau de plus de 3 000 organisations liées à l'eau qui promeut une gestion efficace, efficiente et durable des ressources en eau dans le monde entier. L'objectif de l'Organisation est de mettre les questions liées à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au centre des plans et des projets de développement. Le réseau GWP compte plus de 85 Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE) et 13 Partenariats Régionaux de l'Eau (PRE).

Le Partenariat Regional de l'Eau en Afrique centrale (Global Water Partnership, Central Africa) compte cinq (05) Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE) dans cinq pays de la sous-région, à savoir : le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

Le Partenariat national de l'eau en République centrafricaine (PNE-RCA), en collaboration avec le GWP-Afrique centrale (GWP-CAf) et la coordination du siège du GWP à Stockholm (GWPO), s'est chargé de la mise en œuvre du programme de Leadership Mondial de l'eau dans en Climat en Evolution (GWL) en République centrafricaine.

## **Programme de Leadership Mondial de l'eau dans en Climat en Evolution (GWL)**

Le principal objectif du programme GWL est de soutenir les gouvernements dans la mise en œuvre de politiques et stratégies de gestion de l'eau résilientes au climat, à impact, et inclusives, qui permettront aux communautés de bénéficier de meilleurs services et d'être plus résilientes.

Le programme est financé par le **bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth (FCDO)**

# TABLE DES MATIÈRES

Préface .....	4
Résumé exécutif .....	5
Acronyme/sigle et abréviations .....	8
Introduction .....	10
I. Principaux obstacles systémiques à la gestion résiliente des ressources en eau ....	13
I.1 La faible application des textes et documents en vigueur .....	14
I.2 L'absence d'un système optimum de suivi des ressources en eau .....	15
I.3 La mauvaise répartition des ressources humaines .....	15
I.4 La faible adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre	16
II. La stratégie de réponses pour la gestion résiliente des ressources en eau .....	17
II.1 Objectif de la stratégie .....	17
II.2 Les Grandes lignes du Plan d'Actions .....	18
II.2.1 Démarche méthodologique .....	18
II.2.2 Les Grandes lignes du Plan d'Actions .....	18
III. LE COÛT DU PLAN D' ACTIONS .....	21
III.1 Méthodologie d'estimation du coût du Plan d'Actions .....	22
III.2 Coûts pour chaque action prioritaire .....	23
III.2.1 Coûts par action prioritaire de l'objectif stratégique 1 .....	23
III.2.2 Coûts par action prioritaire de l'objectif stratégique 2 .....	27
III.2.3 Coût des actions prioritaires de l'objectif stratégique 3 .....	29
III.2.4 Coûts des actions prioritaires de l'objectif stratégique 4 .....	32
IV. Options de financement .....	35
V. Dispositif de mise en œuvre .....	42
VI. Suivi évaluation de la stratégie de réponses .....	43
ANNEXES .....	44

# PRÉFACE



La République Centrafricaine dispose d'abondantes ressources en eau et du point de vue hydrologique, le territoire est à cheval sur deux bassins hydrographiques internationaux que sont : (i) le bassin du Lac Tchad et (ii) le bassin du Congo.

Aujourd'hui, la question de la gestion des ressources en eau dans le contexte des changements climatiques est au centre des préoccupations sur le plan mondial et en République Centrafricaine en particulier. C'est pourquoi le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement ne cesse d'explorer les voies et moyens pour assurer une gestion résiliente de ces ressources vitales pour le développement socio-économique de la République Centrafricaine.

La présente stratégie de réponses, fruit d'un long processus de consultation des parties prenantes du secteur de l'eau appuyé par une expertise internationale, propose des solutions concrètes, réalistes et faciles à mettre en œuvre afin d'assurer une gestion résiliente des ressources en eau du pays.

Ces solutions permettent de mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Eau et le Programme National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, en ce que ces deux documents soulignent la nécessité non seulement de renforcer le cadre juridique du secteur de l'eau et de l'assainissement tout en développant les capacités des acteurs mais aussi et surtout de développer et de mettre en place un système optimum de suivi des ressources en eau du pays qui permettra d'une part, d'effectuer constamment une évaluation quantitative et qualitative des ressources en eau existantes.

Elles s'alignent également avec les mesures et actions d'adaptation proposées dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et le Plan National d'Adaptation au changement climatique. En ce qui concerne les ressources en eau, il est recommandé de développer un système de suivi des ressources en eau souterraines et de surface et d'établir un système de surveillance de la qualité de l'eau.

Le département dont j'ai la charge ne ménagera aucun effort pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la présente stratégie de réponses.

J'invite tous les partenaires techniques et financiers, les ONGS à appuyer sa mise en œuvre pour un gestion résiliente des ressources en eau du pays.

Je voudrais enfin témoigner toute ma gratitude à tous ceux qui ont apporté leur contribution à l'élaboration de ce document.



  
**Arthur Bertrand PIRI**  
*Ministre chargé du Développement de  
Énergie et des Ressources Hydrauliques*



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Il est établi au niveau mondial à juste titre, que les plus grands objectifs de développement dans l'élimination de la pauvreté, l'amélioration du bien-être social, la croissance économique et la protection des ressources naturelles ne sauront être réalisés si les ressources en eau ne sont pas utilisées de manière durable

La République Centrafricaine dispose d'abondantes ressources en eau et du point de vue hydrologique, le territoire est à cheval sur deux bassins hydrographiques internationaux que sont : (i) le bassin du Lac Tchad et (ii) le bassin du Congo

Toutefois, l'analyse prospective de cette problématique montre qu'il est essentiel dès à présent de prendre en considération le contexte et les enjeux de développement du pays qui ont évolué et les nombreuses mutations importantes qui ont vu le jour. Ce qui a justifié l'adoption en juillet 2021 du nouveau document de « Politique Nationale de l'Eau » dont la vision est : " En 2030, les ressources en eau de la RCA sont connues et gérées efficacement pour réaliser l'accès à l'eau en quantité et en qualité, et assurer une gestion durable des ressources en eau, afin de contribuer au développement durable du pays".

La Politique Nationale de l'Eau est déclinée au plan opérationnel en quatre (04) programmes structurants dont l'un, le Programme National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) a été élaboré et validé en décembre 2021 avec l'appui de l'UNESCO

En parallèle, après évaluation la RCA a procédé en 2021 à la révision de sa Contribution Déterminée au niveau National qui a été élaboré en 2015. De même, le pays s'est doté d'un Plan National d'Adaptation aux changements climatiques qui a pour cadre principal la vision de développement de la République Centrafricaine.

L'élaboration de la stratégie de réponses pour une gestion résiliente des ressources en eau a suivi une approche participative et inclusive sous le leadership du Ministère en charge des ressources hydrauliques d'une part et d'autre part sur l'apport d'un consultant financier international. Plusieurs obstacles systémiques sont liés à la gestion des ressources en eau en République Centrafricaine, dont les principaux sont entre autres :

- la faible application des textes et documents en vigueur ;
- l'absence d'un système optimum de suivi des ressources en eau ;
- la mauvaise répartition des ressources humaines ;
- la faible adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre ;

*Principaux obstacles systémiques liés à la gestion des ressources en eau en République Centrafricaine*

La stratégie de réponses a pour objectif de répondre efficacement à ces obstacles systémiques et ce en conformité avec la Politique nationale de l'eau et les documents en vigueur en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le Plan d'Actions a été élaboré et finalisé par les parties prenantes avec l'appui d'un consultant financier international, sous la supervision de la Direction Générale des Ressources Hydrauliques.

Le Plan d'Actions s'articule autour de quatre objectifs stratégiques, des résultats et des actions prioritaires pour adresser les quatre obstacles systémiques à la gestion durable des ressources en eau.

**L'objectif stratégique 1** qui consiste à renforcer l'application des textes et documents en vigueur comprend 9 actions prioritaires suivantes : élaboration des Onze (11) textes d'application du Code de l'Eau ;révision des textes organiques des départements de l'Hydraulique, de l'Environnement et de Santé ; susciter l'arbitrage du Gouvernement pour harmoniser les missions relatives à l'hydrologie entre les départements de l'Hydraulique et du Transport ; renforcement des mesures de contrôle interne ; renforcement des dispositifs réglementaires de prévention de la corruption ; mise en place un programme de changement de comportement ; vulgarisation du Code de l'Eau, la Politique nationale de l'Eau et les autres documents en lien avec le secteur de l'Eau ; protection des infrastructures critiques de l'eau ; sensibilisation de la population sur l'importance des infrastructures et des ressources hydrauliques.

**L'objectif stratégique 2** vise à mettre en place et opérationnaliser le système optimum de suivi des ressources en eau comprend les actions prioritaires suivantes : mise en place et opérationnalisation du comité de coordination ; mise en place d'un cadre de suivi-évaluation ; mise en place d'un cadre de suivi des ressources en eau, mobiliser le financement pour l'acquisition, la maintenance et le renouvellement des outils de suivi ; mobilisation des ressources pour le suivi des ressources en eau ; définition et mise en œuvre d'une stratégie de dotation en Ressources humaines pour le système de suivi.

**L'objectif stratégique 3** : améliorer la répartition des ressources humaines comprend six (06) actions prioritaires comme suit : mise à jour du plan d'effectif ou de carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat ; vulgarisation du manuel de procédures au sein du Ministère en charge de l'Hydraulique, développement de la communication interne sur les valeurs de la République et la mission assignée au Ministère en charge de l'eau ; définition et mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités pour les responsables des ressources humaines du ministère en charge de l'Hydraulique ; recrutement de nouveaux Cadres et Agents ; affectation d'agents dans la Direction des Ressources humaines.

**L'objectif stratégique 4** qui vise à renforcer l'adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre comprend huit (08) actions prioritaires : élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources ; mise en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources ; plaider auprès du gouvernement pour l'élaboration des textes d'application de la loi sur le Partenariat Public-Privé (PPP) ; mise en place et opérationnalisation du cadre/mécanisme pour le développement des Partenariats Public-Privé (PPP) ; renforcement du statut de l'eau dans l'agenda gouvernemental et l'agenda de développement du pays ; opérationnalisation du Fonds national de l'eau ; mise en place d'un Comité de suivi interne de la mobilisation des ressources propres et d'exécution des dépenses publiques ; renforcement de la confiance des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Le coût financier global du Plan d'Actions est de **Trois Milliards Quatre Cent Quarante Huit Millions Trois Cent Trente-Quatre Mille Cinq Cents (3 448 334 500) FCFA**, couvrant une période de trois années.

Les activités sans incidence financière seront prises en charge par d'Etat à travers le Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques et les autres ministères sectoriels dont la Fonction Publique, ou l'ICASEES.

Les activités à incidence financière, en revanche, peuvent être financées par les Partenaires Techniques et Financiers, les organismes de développement et les Organisations Non Gouvernementales. Les sociétés privées peuvent y contribuer sous forme de sponsoring. La mise en œuvre de la stratégie de réponses incombera en premier lieu au Ministère en charge des ressources hydrauliques à travers la Direction Générale des Ressources Hydrauliques. Elle incombera en second lieu à l'ensemble des institutions qui jouent, à des degrés divers, un rôle dans la gestion des ressources en eau.

Le suivi-évaluation de la stratégie de réponses s'appuiera sur les moyens de vérifications contenus dans le cadre logique. Dans ce sens, le Ministère en charge des ressources hydrauliques organisera des revues à mi-parcours qui regroupera l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer de la progression vers l'atteinte des résultats.



# ACRONYME/SIGLE ET ABRÉVIATIONS

<b>ANEA</b>	Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement en milieu rural
<b>ABSEA</b>	Agence de Bassins du Secteur de l'eau et de l'Assainissement
<b>AEP</b>	Approvisionnement en Eau Potable
<b>AEPA</b>	Approvisionnement en eau potable et Assainissement
<b>AEPHA</b>	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
<b>AMCOW</b>	Conseil des Ministres Africains en charge de l'Eau
<b>ATPC</b>	Assainissement Total Piloté par les Communautés
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CBLT</b>	Commission du Bassin du Lac Tchad
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CICOS</b>	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
<b>CONEA</b>	Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>CN-Climat</b>	Coordination Nationale Climat
<b>DGRH</b>	Direction Générale des Ressources Hydrauliques
<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>PPP</b>	Partenariat Public/Privé
<b>IOTA</b>	Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
<b>IRD</b>	Institut de Recherche et de Développement
<b>MDERH</b>	Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques
<b>ODD</b>	Objectifs du Développement Durable
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PRE</b>	Politique Régionale de l'Eau
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>PANA</b>	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
<b>PARGIRE/CEEAC</b>	Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de la CEEAC
<b>BOT</b>	Build, Operate and Transfert
<b>PNAEPA</b>	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
<b>PNE</b>	Politique Nationale de l'Eau
<b>PANGIRE</b>	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>PNGIRE</b>	Programme National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>PNGSEA</b>	Programme National de Gouvernance du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
<b>PNIHS</b>	Programme National d'Infrastructures Hydrauliques Structurantes

# ACRONYME/SIGLE ET ABRÉVIATIONS

<b>PSA</b>	Plan Stratégique d'Assainissement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>RCPCA</b>	Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SDA</b>	Schéma Directeur d'Assainissement
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
<b>SNIEau</b>	Système National d'Information sur l'Eau
<b>SODECA</b>	Société de Distribution d'Eau en Centrafrique
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>GWL</b>	Global Water Leadership
<b>GWP</b>	Global Water Partnership

# INTRODUCTION



L'eau est par essence cette ressource naturelle non substituable, indispensable à la vie et écessaire aux différents secteurs de développement. Les caractéristiques spécifiques de cette ressource naturelle ont conduit la communauté internationale à unanimement prendre conscience de la place importante qu'occupe l'eau dans le processus de développement des nations. Il est établi au niveau mondial à juste titre, que les plus grands objectifs de développement dans l'élimination de la pauvreté, l'amélioration du bien-être social, la croissance économique et la protection des ressources naturelles ne sauront être réalisés si les ressources en eau ne sont pas utilisées de manière durable. En effet, sur les dix-sept (17) Objectifs du Développement Durable (ODD), les ressources en eau interviennent dans au moins dix (10).

La République Centrafricaine dispose d'abondantes ressources en eau et du point de vue hydrologique, le territoire est à cheval sur deux bassins hydrographiques internationaux que sont : (i) le bassin du Lac Tchad et (ii) le bassin du Congo. Le bassin international du Lac Tchad comporte au niveau national le bassin du Chari et le bassin du Logone, tandis que le bassin international du Congo comporte au niveau national le bassin de l'Oubangui et le bassin de la Sangha.

Toutefois, l'analyse prospective de cette problématique montre qu'il est essentiel dès à présent de prendre en considération le contexte et les enjeux de développement du pays qui ont évolué et les nombreuses mutations importantes qui ont vu le jour.

Ce contexte a justifié l'adoption en juillet 2021 du nouveau document de « Politique Nationale de l'Eau » dont la vision est : " En 2030, les ressources en eau de la RCA sont connues et gérées efficacement pour réaliser l'accès à l'eau en quantité et en qualité, et assurer une gestion durable des ressources en eau, afin de contribuer au développement durable du pays".

Pour ce qui est de la gestion des ressources en eau, le document de Politique Nationale de l'Eau souligne la nécessité de (i) mettre en place le nouveau cadre de gestion des ressources en eau, afin d'assurer la gestion durable des ressources en eau du pays et (ii) construire un réseau optimum de suivi des ressources en eau couvrant tout le territoire, afin d'assurer une bonne connaissance des ressources en eau du pays.

La Politique Nationale de l'Eau est déclinée au plan opérationnel en quatre (04) programmes structurants, dont l'un, le programme national de gestion intégrée de ressources en eau (PNGIRE) a été élaboré et validé en décembre 2021 avec l'appui technique et financier de l'UNESCO. L'objectif stratégique de ce programme est d'assurer la gestion durable des ressources en eau du pays à l'horizon 2030 afin de contribuer à la satisfaction des besoins en eau douce des usages et des écosystèmes aquatiques.

En parallèle, après évaluation la RCA a procédé en 2021 à la révision de sa Contribution Déterminée au niveau National qui a été élaboré en 2015. Ce document présente les secteurs prioritaires pour lesquels la résilience au changement climatique doit être renforcée (secteurs agricoles et de sécurité alimentaire, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures) afin de contribuer à la cohésion nationale, la stabilisation du pays et la restauration de l'autorité et de l'action de l'Etat. Sa composante adaptation a pour ambition de servir d'instrument stratégique et ambitieux pour consolider, rapporter et actualiser les engagements et les progrès de la République centrafricaine.

De même, le pays s'est doté d'un Plan National d'Adaptation aux changements climatiques qui a pour cadre principal la vision de développement de la République Centrafricaine qui est de « Devenir un pays émergent, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique ». Le processus PNA est également aligné à la vision nationale en matière de lutte contre le changement climatique qui veut qu' à « l' horizon 2030 la République Centrafricaine s'insère dans une dynamique de développement socioéconomique soutenu, équitable et durable car intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population. » Son objectif à moyen et long-terme est d' « améliorer la résilience du pays en particulier dans les secteurs agricoles et de sécurité alimentaire, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures aux effets néfastes des changements climatiques ».

L'élaboration de la stratégie de réponses pour une gestion résiliente des ressources en eau a suivi une approche participative et inclusive à travers un processus de consultations régulières des parties prenantes sous le leadership du Ministère en charge des ressources hydrauliques d'une part et d'autre part sur l'apport d'un consultant financier international, mis à la disposition des équipes par le programme de leadership mondial pour l'eau dans un climat changeant. Se fondant sur les principaux obstacles systémiques et leurs causes profondes ainsi identifiées, la présente stratégie de réponses propose des solutions concrètes, réalistes et faciles à mettre en œuvre afin d'assurer une gestion résiliente des ressources en eau du pays. Ce qui contribuera à la mise en œuvre au plan opérationnel des différents documents ci-dessus mentionnés.



Partie 1

# Principaux Obstacles Systémiques à la Gestion Résiliente des Ressources en Eau

**Plusieurs obstacles systémiques sont liés à la gestion des ressources en eau en République Centrafricaine.**

**De l'avis de l'ensemble des parties prenantes, les principaux obstacles sont entre autres :**

- la faible application des textes et documents en vigueur.
- l'absence d'un système optimum de suivi des ressources en eau;
- la mauvaise répartition des ressources humaines;
- la faible adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre;

## I.1 La faible application des textes et documents en vigueur

Le premier obstacle systémique à la gestion des ressources en eau est relatif à la faible application des textes et documents en vigueur. En effet, la gestion de l'eau et de l'assainissement en RCA repose sur plusieurs règles pertinence du code de l'eau, du code de l'hygiène et du code de l'environnement mais qui sont restées peu effectives. Ces contre-performances dans l'application de ces règles existantes renvoient non pas à des insuffisances intrinsèques aux textes en vigueur, mais à la faiblesse de leur mise en œuvre et à l'incohérence parfois des textes régissant la gestion des ressources en eau et de l'assainissement par différentes structures de l'État, conformément à leurs missions d'une part et d'autre part de nombreux textes d'application annoncés par lesdites lois n'ont pas été adoptés. S'agissant par exemple de la Loi n°06.001 du 12 avril 2006 portant Code de l'eau de la République centrafricaine, il ya lieu de noter que cinq (5) textes d'application sur seize (16) ont été adoptés à ce jour. Il en est de même de la loi de 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement dont la majorité des textes d'application n'ont pas été pris. Pour ce qui concerne la loi 03.04 du 13 janvier 2003 portant Code d'hygiène, aucun texte d'application n'a été élaboré depuis sa promulgation en 2003. Faute de ces textes d'application, les innovations qui y sont contenues sont restées théoriques et confinées au rang de pure virtualité.

Hormis les textes proprement dits, certains documents de planification en vigueur, à savoir la politique nationale de l'eau, le programme national de gestion intégrée des ressources en eau, la contribution déterminée au niveau national et le plan national d'adaptation au changement climatique énonce des principes et des orientations sur la manière dont les ressources en eau doivent être gérées. Le constat est amer quant à la mise en œuvre effective de ces documents en vigueur par les différentes parties prenantes du secteur de l'eau.

Cette faiblesse dans l'application des textes et documents en vigueur se justifie aussi par l'absence de vulgarisation de ces textes et documents en vigueur. En effet le grand public en général et en particulier les acteurs qui doivent veiller à l'application de ces instruments n'ont pas connaissance de ces textes et documents en vigueur. Lors des différents ateliers organisés par le partenariat national de l'eau pour le renforcement des capacités parties prenantes, notamment des professionnels des médias et les organisations des femmes, il a été relevé qu'aucun participant à ces ateliers n'a connaissance des contenus du corpus juridique et documents en vigueur dans le secteur de l'eau. A cela, il faut ajouter la situation de fragilité du pays suite aux multiples crises avec ses corollaires l'impunité dont jouissent certains responsables en charge de l'application des textes qui n'a pas non plus contribué à la mise en œuvre efficace du corpus juridique en vigueur.

## I.2 L'absence d'un système optimum de suivi des ressources en eau

La gestion efficace et durable des ressources en eau nécessite de mettre en place un système opérationnel qui vise à fournir aux décideurs politiques, aux planificateurs, aux collectivités territoriales décentralisées, et aux exploitants de l'eau, toute information utile relative aux ressources en eau, à ses usages, aux risques liés à cette ressource et aux besoins en eau de l'environnement. L'un des problèmes auxquels le pays est confronté est l'absence de ce système pour assurer le suivi qualitatif et quantitatif des ressources en eau.

Selon le rapport diagnostique du secteur de l'eau et de l'assainissement, réalisé en 2019, les conflits et événements politico-militaires qui se sont déroulés entre 1996 et 2003 ont aussi fortement contribué à la dégradation du réseau hydrologique et à l'arrêt des mesures sur la grande majorité des stations hydrologiques existantes. La plupart des informations hydrogéologiques sont anciennes et remontent à l'époque où l'ORSTOM gérait ce type de données. Comme il n'existe pas actuellement de réseau piézométrique de suivi de nappes phréatiques, les données hydrogéologiques disponibles sont rares, parcellaires et disparates. Les données actuellement disponibles résultent des forages réalisés, et certaines ONG transmettent les informations techniques de forage à la DGH et à l'ANEA. Il n'existe pas de mesures ou de contrôle de la qualité de l'eau des eaux de surface. Excepté dans de rares cas où l'eau est prélevée pour des besoins d'AEP (SODECA). Par contre il existe des contrôles au niveau de la qualité de l'eau des forages lorsque ceux-ci sont mis en exploitation, mais rarement après

Aussi, il y a lieu de noter l'absence d'une structure de coordination qui devrait assurer la répartition des compétences entre les différents ministères sectoriels, notamment les Ministères en charge de l'eau et des transports. Ce chevauchement de compétences est préjudiciable au suivi optimum des ressources en eau.

Enfin l'inopérationalité du système d'informations sur les ressources en eau au niveau de la Direction Générale des Ressources Hydrauliques due non seulement au manque de ressources financières pour couvrir correctement les charges liées au suivi des ressources en eau et assurer la maintenance et le renouvellement des outils de suivi mais aussi à l'insuffisance de ressources humaines pour opérationnaliser le système de suivi.

## I.3 La mauvaise répartition des ressources humaines

Le troisième obstacle systémique à la gestion efficace et durable des ressources en eau est la mauvaise répartition des ressources humaines. Selon le rapport diagnostique du secteur de l'eau et de l'assainissement de 2019, le problème du personnel qualifié en quantité et en

qualité pour assurer le suivi des ressources en eau se pose avec acuité. Le même rapport indique qu'on assiste actuellement à une insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines caractérisée par un manque des cadres et de personnel qualifiés et compétents, ainsi qu'à un vieillissement du personnel technique hautement qualifié en place.

Au delà cette insuffisance, les ressources humaines sont mal réparties car les affectations ne tiennent pas compte des profils liés aux postes. Plusieurs causes sont à l'origine de ce problème, dont les principales s'articulent autour des points suivants : (i) le népotisme-laxisme –clientélisme, (ii) le manque de renforcement de capacités de certains responsables en charge des ressources humaines (souvent ceux qui occupent les fonctions ou qui travaillent dans les direction des ressources humaines n'ont pas toutes les capacités nécessaires pour mener à bien la mission dévolue à cette direction (iii) l'incompétence de certains responsables en charge des ressources humaines.

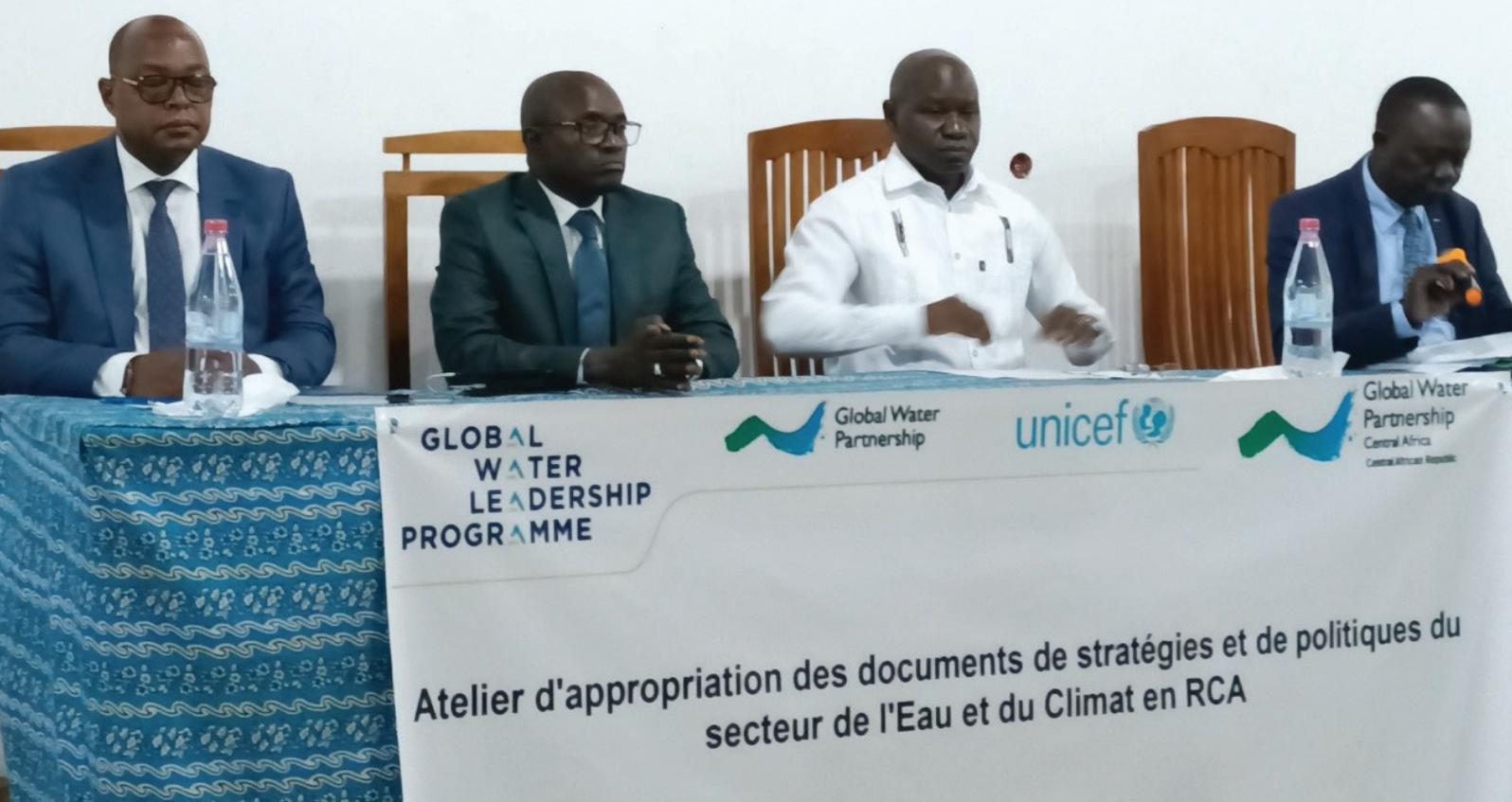
## **I.4 La faible adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre**

Le financement du secteur de l'eau est d'une importance fondamentale car il détermine la pérennité ou la durabilité des actions entreprises pour assurer la gestion durable des ressources en eau et mettre l'eau au service des différents usages pour le développement national. Ce qui nécessite des investissements importants de la part de l'Etat et des partenaires au développement. La loi portant Code de l'eau prévoit que le financement du secteur provient de l'Etat, des Collectivités, des partenaires au développement, des redevances et du Fonds national de l'eau.

Selon le document de politique nationale de l'eau, adopté en juillet 2021, le financement du secteur est demeuré pendant longtemps tributaire des ressources financières internationales mobilisées au titre de la coopération internationale. Le dernier rapport d'enquête nationale relatif à l'indicateur 6.5.1 des objectifs du développement durable les ressources financières allouées à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau sont faibles, puisque la note obtenue par le pays en 2023 est de 33%. Cette situation amène l'ensemble des parties prenantes du secteur à relever qu'il ya une faible adéquation entre la part du budget consacré au secteur de l'eau et les nombreux problèmes à résoudre. Quatre (04) causes profondes ont été identifiées pour justifier cette faiblesse dans l'adéquation entre le Budget national alloué et les problèmes à résoudre : (i) Le manque de stratégie sectorielle de mobilisation des ressources financières; (ii) le faible niveau de partenariat public-privé dans le secteur de l'eau ; (iii) la faible mobilisation des fonds propres à travers les redevances suite à la mise en application des principes préleveur-payeur et pollueur-payeur et (iv) la baisse de l'aide publique au Développement.

Partie 2

# La Stratégie de Réponses pour la Gestion Résiliente des Ressources en Eau



## II.1 Objectif de la stratégie

Il s'agit de répondre efficacement aux obstacles systémiques liés à la gestion durable et inclusive des ressources en eau en République Centrafricaine et ce en conformité avec la Politique nationale de l'eau et les documents en vigueur en matière de lutte contre les changements climatiques

## II.2 Les Grandes lignes du Plan d'Actions

### II.2.1 Démarche méthodologique

Le Plan d'Actions a été élaboré et finalisé par les parties prenantes dans le cadre des différents groupes ayant travaillé sur les quatre obstacles systémiques à la gestion des ressources en eau, sous la supervision de la Direction Générale des Ressources Hydrauliques.

Pour les besoins de l'élaboration du Plan de Financement, un Consultant international a été recruté et a appuyé les différents groupes pour la finalisation du Plan d'Actions.

Le Plan de Financement, est constitué de trois blocs : (i) la définition des Activités ; (ii) l'estimation des Coûts et (iii) les options de Financement.

L'ensemble des informations relatives au Plan d'Actions et au Plan de Financement est compilé dans une maquette appelée **Outil de Plan de Financement**.

Des séances de discussion ont été organisées pour déterminer ensemble les sources potentielles de financement du Plan d'Actions. Un exercice complémentaire d'exploration des sources de Financement a été effectué pour apprécier le potentiel de financement et sensibiliser les partenaires possibles.

### II.2.2 Les Grandes lignes du Plan d'Actions

Comme mentionné plus haut, le Plan d'Actions s'articule autour des quatre axes/objectifs stratégiques, des résultats et des actions prioritaires pour adresser les quatre obstacles systémiques à la gestion durable des ressources en eau. Il s'agit de :

#### **Objectif stratégique 1 :**

##### **Renforcer l'application des textes et documents en vigueur**

Résultats attendus : l'application des textes et documents en vigueur est renforcé

**Action prioritaire 1 :** « Elaboration des Onze (11) textes d'application du Code de l'Eau »

**Action prioritaire 2 :** « Révision des textes organiques des départements de l'Hydraulique, d'une part et de l'Environnement et de Santé, d'autre part »

**Action prioritaire 3 :** « Susciter l'arbitrage du Gouvernement pour harmoniser les missions relatives à l'hydrologie entre les départements de l'Hydraulique et du Transport »

**Action prioritaire 4 :** « Renforcement des mesures de contrôle interne »

**Action prioritaire 5 :** « Renforcement des dispositifs réglementaires de prévention de la corruption »

**Action prioritaire 6 :** « Mise en place un programme de changement de comportement »

**Action prioritaire 7 :** « Vulgarisation du Code de l'Eau, la Politique nationale de l'Eau et les autres documents en lien avec le secteur de l'Eau.

**Action prioritaire 8 :** « Protection des infrastructures critiques de l'eau »

**Action prioritaire 9 :** « Sensibilisation de la population sur l'importance des infrastructures et des ressources hydrauliques »

### **Objectif stratégique 2 :**

#### **Mettre en place et opérationnaliser un système optimum de suivi des ressources en eau**

Résultats attendus : Un système optimum de suivi des ressources en eau est mis en place et opérationnel

**Action prioritaire 1 :** « Mise en place et opérationnalisation du comité de coordination »

**Action prioritaire 2 :** « Mise en place d'un cadre de suivi-évaluation »

**Action prioritaire 3 :** « Mise en place d'un cadre de suivi des ressources en eau »

**Action prioritaire 4 :** « Mobilisation des financements pour l'acquisition, la maintenance et le renouvellement des outils de suivi »

**Action prioritaire 5 :** « Mobilisation des ressources pour le suivi des ressources en eau »

**Action prioritaire 6 :** « Définition et mise en œuvre d'une stratégie de dotation en Ressources humaines pour le système de suivi ».

### **Objectif stratégique 3 :**

#### **Améliorer la répartition des ressources humaines**

Résultats attendus : la répartition des ressources humaines est améliorée

**Action prioritaire 1 :** « Mise à jour du plan d'effectif ou de carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat »

**Action prioritaire 2 :** « Vulgarisation du manuel de procédures au sein du Ministère en charge de l'Hydraulique ».

**Action prioritaire 3 :** « Développement de la communication interne sur les valeurs de la République et la mission assignée au Ministère en charge de l'eau »

**Action prioritaire 4 :** « Définition et mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités pour les responsables des ressources humaines du ministère en charge de l'Hydraulique »

**Action prioritaire 5 :** « Recrutement de nouveaux Cadres et Agents »

**Action prioritaire 6 :** « Affectation d'agents dans la Direction des Ressources humaines »

**Objectif stratégique 4 :**

**Renforcer l'adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre**

Résultats attendus : l'adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre est renforcé

**Action prioritaire 1 :** « Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources »

**Action prioritaire 2 :** « Mise en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources »

**Action prioritaire 3 :** « Plaidoyer auprès du gouvernement pour l'élaboration des textes d'application de la loi sur le Partenariat Public-Privé (PPP) »

**Action prioritaire 4 :** « Mise en place et opérationnalisation du cadre/mécanisme pour le développement des Partenariats Public-Privé (PPP) »

**Action prioritaire 5 :** « Renforcement du statut de l'eau dans l'agenda gouvernemental et l'agenda de développement du pays »

**Action prioritaire 6 :** « Opérationnalisation du Fonds national de l'eau »

**Action prioritaire 7 :** « Mise en place d'un Comité des suivi interne de la mobilisation des ressources propres et d'exécution des dépenses publiques »

**Action prioritaire 8 :** « Renforcement de la confiance des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) »



Partie 3

# Le Coût du Plan d'Actions



### III.1 Méthodologie d'estimation du coût du Plan d'Actions

L'estimation du coût total du Plan d'Actions s'est faite par les différents groupes thématiques sur la base des techniques d'estimation des coûts enseignées par le consultant. Pour y parvenir, il a été procédé à la définition et à l'estimation de chaque activité nécessaire pour la réalisation de chaque action prioritaire.

Deux (02) types de coûts ont été pris en compte :

- Le coût financier exprimé en FCFA;
- Le coût en nature portant essentiellement sur le temps ou les ressources non financières consacrées à la réalisation de l'activité. En effet, la réalisation de certaines activités ne nécessite pas de coût financier supplémentaire. Toutefois, il faut y consacrer du temps. Ce sont généralement des activités d'élaboration de documents, de notes, de textes mais aussi des activités d'audience avec les responsables. C'est le cas de la préparation des réunions de travail ou de l'élaboration de termes de référence, par exemple. Z

## Plan d'Actions est une innovation majeure.

Généralement, seuls les coûts financiers sont estimés ; ce qui accroît les risques sur la mobilisation du financement nécessaire et sur la mise en œuvre effective du Plan d'Actions.

Le coût pour la réalisation d'une action prioritaire se compose ainsi du coût total financier et du coût total non financier ou en nature.

La somme des coûts financiers d'une part et non financiers d'autre part des différentes actions prioritaires donne le coût total du Plan d'Actions.

## III.2 Coûts pour chaque action prioritaire

### III.2.1 Coûts par action prioritaire de l'objectif stratégique 1

Pour cet objectif stratégique, il a été défini neuf (09) actions prioritaires et le coût estimé est celui valable pour la première année de mise en œuvre du Plan d'Actions, soit à court terme.

#### Action prioritaire 1 : « Elaboration des Onze (11) textes d'application du Code de l'Eau »

**Le coût financier** pour la réalisation de cette action prioritaire est estimé à **quatorze millions cent quatre mille huit cents (14 104 800) francs CFA**. Les activités correspondantes concernent d'une part : (i) le recrutement d'un consultant pour l'élaboration des textes d'application pour douze millions (12 000 000) Francs CFA et (ii) l'atelier de validation des textes pour la somme de (deux millions cent quatre mille huit cents) 2 104 800 francs CFA.

S'agissant des activités en nature, ils sont estimés à cent quatre-vingt-quatorze (194) jours, correspondant à la réalisation des activités portant respectivement sur la préparation des textes par le Consultant et le délai d'adoption des textes pour (quatre-vingt-dix) 90 jours chacune. Une fois les textes préparés par le Consultant recruté à cet effet (décrets et arrêtés) sont validés par les services techniques, ils sont introduits dans le circuit administratif. Ce circuit comprend : (i) la vérification et le contrôle de conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur dans le pays, (ii) la signature du texte et sa numérotation.

#### Action prioritaire 2 : « Révision des textes organiques des départements de l'Hydraulique, d'une part et de l'Environnement et de Santé, d'autre part »

Cette action prioritaire permet de renforcer l'harmonisation entre le Code de l'Eau et les Codes de l'Environnement et de l'Hygiène.

Le coût financier pour la réalisation de cette action stratégique correspond à la

réalisation de l'activité d'identification des chevauchements entre le Ministère en charge de l'Hydraulique d'une part et les deux autres ministères d'autre part. Le coût de cette activité est de **Cinq millions (5 000 000) FCFA**.

S'agissant du **coût en nature**, il est estimé au total à **deux cent dix (210) jours** correspondant à la réalisation de trois activités. Les deux activités suivantes nécessitent soixante (60) jours chacune : l'élaboration des termes de référence pour la révision des textes et le délai d'adoption des textes. Ce délai est plus court que celui des textes d'application puisqu'il ne concernera que quelques articles du Code de l'Eau. La troisième activité concerne le temps consacré à la préparation des textes. Il est évalué à quatre-vingt-dix (90) jours.

### **Action prioritaire 3 : « Susciter l'arbitrage du gouvernement pour harmoniser les missions relatives à l'hydrologie entre les départements de l'Hydraulique et du Transport »**

Cette action a été définie pour permettre une prise en charge, par les autorités, de l'harmonisation des missions relatives à l'hydrologie entre la Direction Générale de l'Hydraulique et le Ministère en charge du Transport.

Les activités de cette action stratégique sont toutes sans incidence financière. Elles ne nécessitent que des coûts en nature. Le coût total de cette activité est compris **entre vingt-sept (27) jours et cent vingt-sept jours (127 jours)**.

Trois activités ont été identifiées pour cette action prioritaire :

- la préparation pour le Ministre en charge de l'Hydraulique, d'une note de communication en Conseil des Ministres. Le délai de réalisation de cette activité est estimé à sept (07) jours.
- la préparation de l'audience avec le Ministre pour une séance de travail autour de sa communication en conseil des ministres. Ce délai est estimé à trente (30) jours. Il peut nécessiter une ou plusieurs rencontres avec le Ministre pour lui fournir toutes les informations nécessaires ;

Le suivi des instructions du Conseil des Ministres. Celles-ci concernent généralement des directives présidentielles qui instruisent les deux départements à harmoniser dans les délais prescrits les missions des deux départements ministériels. Dans ce cas, le suivi des instructions porte sur l'exécution de la directive présidentielle. Un délai de quatre-vingt-dix (90) jours est requis. Toutefois, il est possible que la directive demande juste à un département ministériel de suspendre l'activité au profit de l'autre ou la poursuite de l'activité par les deux départements. Dans ce dernier cas, il n'y aura pas de temps à consacrer à l'activité. Ainsi, la réalisation de l'activité porte sur un délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

#### Action prioritaire 4 : « Renforcement des mesures de contrôle interne »

Cette action prioritaire ne comporte que des activités à incidence financière. Le coût total de cette action stratégique est de **vingt-cinq-millions (25 000 000) FCFA**.

Les trois activités suivantes ont été définies :

- le Renforcement de capacités des agents en charge du contrôle interne dont le coût est estimé à 15 millions FCFA ;
- la définition d'un programme de contrôle interne pour une valeur de 5 millions FCFA ;
- la production et la publication d'un rapport annuel de contrôle pour une valeur de 5 millions FCFA.

#### Action prioritaire 5 : « Renforcement des dispositifs réglementaires de prévention de la corruption »

Cette action prioritaire comporte :

- une activité à incidence financière : « faire une revue des procédures pour identifier les sources potentielles de corruption » dont le coût est estimé à **deux millions (2 000 000) FCFA**
- une activité sans incidence financière relative à la prise de mesures réglementaires préventives. Il s'agit de mesures internes qui peuvent être prises par le Ministre ou même par les responsables des services. Le délai de prise de toutes ces mesures est évalué à **cent quatre-vingts (180) jours**, soit six mois.

#### Action prioritaire 6 : « Mise en place d'un programme de changement de comportement »

Le changement de comportement étant un processus progressif, les activités proposées ne produiront d'effets qu'à moyen et long terme. C'est pourquoi toutes les activités proposées se réaliseront sur une longue période.

Trois activités à incidence financière ont été identifiées pour un montant total **de deux cent quatre-vingt - dix millions (290 000 000) FCFA**.

Les activités identifiées sont :

- le renforcement de capacités sur les méfaits de la corruption pour un montant de cinquante millions (50 000 000) FCFA
- la sensibilisation sur les sanctions encourues par les agents passibles de corruption pour une valeur de soixante millions (60 000 000) FCFA
- la sensibilisation de la population cible (usagers, fournisseurs de commande publique, etc.) dont le coût est de cent quatre-vingt millions (180 000 000) FCFA.

**Action prioritaire 7 : « Vulgarisation du Code de l'Eau, la Politique nationale de l'Eau et les autres documents en lien avec le secteur de l'Eau »**

Cette action prioritaire comporte :

- une activité sans incidence financière qui sera réalisée en quatre-vingt-dix (90) jours : la définition de la stratégie de vulgarisation et
- une activité relative au lancement de la campagne de vulgarisation pour un coût de **cent quatre-vingt millions (180 000 000) FCFA**.

**Action prioritaire 8 : « Protection des infrastructures critiques de l'eau »**

Le coût total de cette action prioritaire est de **quatre cent quatre-vingts millions (480 000 000) FCFA**.

Elle est composée de deux activités.

La première consiste à assurer la sécurité des infrastructures. Cette activité est régulière et elle coûte quatre-vingts millions (80 000 000) FCFA par année.

La seconde activité porte sur l'implication des populations dans la protection des infrastructures. Cette activité coûte quatre-vingts millions (80 000 000) FCFA par année.

**Action prioritaire 9 : « Sensibilisation de la population sur l'importance des infrastructures et des ressources hydrauliques »**

Cette action est composée de deux activités dont l'une à incidence financière et l'autre en nature. L'activité relative à la définition du programme de sensibilisation va se dérouler sur une durée de 60 jours tandis que l'activité de lancement de la campagne de sensibilisation va coûter **cent quatre-vingts million (180 000 000) FCFA**.

Le coût total financier des actions prioritaires de l'objectif stratégique 1 est calculé en sommant les coûts des différentes activités.

**Au total, le coût financier des actions prioritaires de l'objectif stratégique 1 est de deux milliards cent quarante-cinq million cent quatre mille huit-cent (2.145.104.800) FCFA.**

Le coût total en nature ne peut être sommé directement dans la mesure où ce ne sont pas les mêmes équipes ou les mêmes personnes qui font ce travail. Certaines activités peuvent être réalisées simultanément par des équipes différentes situées par exemple au niveau de la DGRH et de l'inspection interne respectivement. Pour évaluer tout le temps nécessaire à la réalisation du Plan d'Actions, il convient de prendre comme unité de mesure le nombre de jours par équipe. **Ainsi, le délai total de mise en œuvre du Plan d'Actions pour la première année est compris entre 861 jours-équipe.**

### III.2.2 Coûts par action prioritaire de l'objectif stratégique 2

S'agissant de l'objectif stratégique 2, six (06) actions prioritaires sont définies. Le coût en nature et celui financier seront déterminés pour chaque action prioritaire.

#### Action prioritaire 1 : « Mise en place et opérationnalisation du comité de coordination »

Cette action se rapporte à la redynamisation du service de l'information et de la documentation de la Direction des Etudes et de la Planification chargé d'assurer la coordination technique du système d'informations sur les ressources hydrauliques au niveau national.

Cette action est composée de quatre activités sans incidence financière dont la réalisation devra durer 37 jours. Les activités sont les suivantes :

- la préparation d'une note au Ministre en charge de l'Hydraulique pour relever les avantages liés à la structure de coordination. Cette activité dure 7 jours ;
- la rencontre avec le Ministre pour susciter le portage du dossier : cette activité sera réalisée en 30 jours ;
- la nomination du responsable de la structure (90 jours) ;
- l'identification des correspondants de la structure (90 jours).

Le coût financier de cette opération est neuf cent mille (900 000) de FCFA et il porte sur l'activité relative à l'organisation d'une réunion de cadrage entre le service en charge de la coordination (service de l'information et de la documentation) et les correspondants dudit service au niveau national.

#### Action prioritaire 2 : « Mise en place d'un cadre de suivi-évaluation »

Cette action dispose de deux activités à incidence financière avec un coût total de vingt-six millions (26 000 000) FCFA. Les activités correspondantes sont :

- la définition des indicateurs de suivi à travers un atelier : cette activité sera animée par un consultant spécialiste des questions de système d'information et pourra prendre plusieurs jours en réservant chaque jour à une rubrique d'indicateurs. Elle coûte 24 millions FCFA ;
- élaboration d'un manuel de suivi des indicateurs (procédures de collecte, de traitement, de diffusion et de stockage de l'information). Cette activité coûte deux millions FCFA (2000000) FCFA.

### Action prioritaire 3 : « Mise en place d'un cadre de suivi des ressources en eau »

Cette action ne nécessite que des activités en nature. Globalement, cela devrait durer 150 jours répartis entre les deux activités suivantes :

- définition des fonctions nécessaires au bon fonctionnement du service. Cette activité devra durer 90 jours et devra identifier l'ensemble des sous-services dans le service ;
- l'affectation de ressources humaines dans chacune des fonctions. Cette activité devra prendre soixante (60) jours.

### Action prioritaire 4 : « Mobilisation de financements pour l'acquisition, la maintenance et le renouvellement des outils de suivi »

Cette action est définie de sorte à ne pas engendrer de ressources financières dans la mesure où l'activité susceptible d'engendrer des charges (la visite de sites) est organisée à l'occasion des cérémonies (journées mondiales de l'eau, de lavage des mains, etc.).

Globalement, il sera nécessaire de consacrer **240 jours**, à la réalisation de l'action. La première activité durera 180 jours et la deuxième activité relative à l'élaboration d'un memorandum à soumettre aux autorités est évaluée à 60 jours.

Par ailleurs, d'autres activités en nature sont prévues. Il s'agit de l'activité relative à :

- l'identification des partenaires et à la mobilisation des ressources. Elle devra durer **18 mois** ;
- la saisine du Ministère des Finances et du Budget pour la budgétisation de la maintenance. Elle devra se réaliser en **quatre-vingt-dix (90) jours**

Les activités relatives au coût financier sont :

- l'identification des besoins en matériel de suivi tenant compte des nouvelles technologies, à travers une consultation. Elle coûte **quinze millions (15 000 000) FCFA**
- l'acquisition du matériel dont le coût est de **deux cent cinquante millions (20 000 000) FCFA** ;
- l'achat du matériel dont le montant est de **vingt millions (250 000 000) FCFA**.

### Action prioritaire 5 : « Mobilisation des ressources humaines pour le suivi des ressources en eau »

Deux activités sont prévues. La première porte sur l'évaluation des besoins liés à la prise en charge des ressources humaines pour le suivi. Cette activité peut se réaliser à travers un atelier ou une consultation. Elle est budgétisée à **trois millions (3 000 000) FCFA**.

La seconde activité porte sur la mobilisation des ressources. Elle est sans incidence financière. Toutefois, elle devra durer **18 mois**.

### **Action prioritaire 6 : « Définition d'une stratégie de dotation en Ressources humaines pour le système de suivi » :**

Cette action comporte trois activités à incidence financière pour un montant total de **Cent vingt-sept millions huit cent mille (127 800 000) FCFA**. Ce sont les activités suivantes:

- évaluation des besoins en ressources humaines pour vingt millions (20 000 000) FCFA
- élaboration d'un plan de recrutement pour un montant de sept millions huit cent mille (7 800 000) FCFA ;
- le renforcement de capacités des agents impliqués dans le suivi des ressources en eau pour un montant de cinquante millions (100 000 000) FCFA couvrant une période de deux ans.

Les deux autres activités sont :

- le détachement ou la réaffectation d'agents de l'Administration publique tels ceux de l'ICASEES pour **une durée de 90 jours** ;
- le recrutement dans les prochains programmes publics d'intégration prévu pour une durée maximale **de vingt-quatre (24) mois**.

Toutes ces deux activités seront réalisées avec un consultant externe.

**Globalement, les actions prioritaires de l'objectif 2 a un coût financier, de quatre cent quarante-cinq millions sep-cent mille (445.700.000) FCFA.**

En ce qui concerne les coûts en nature, la somme se fera en tenant compte de l'unité jours-équipe. **Au total, la réalisation des activités du groupe 2 va nécessiter deux mille six-cent-dix-sept 2617 jours-équipe.** En d'autres termes, bien que les activités soient planifiées pour trois années, des équipes doivent consacrer environ 87 mois-équipe pour prendre en charge toutes les activités prévues dans le groupe.

### **III.2.3 Coût des actions prioritaires de l'objectif stratégique 3**

L'objectif stratégique 3 comporte six (06) actions prioritaires composées d'activités et des sous-activités.

#### **Action prioritaire 1 : « Mise à jour du plan d'effectif ou de carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat »**

Cette action stratégique est composée de deux activités : le recrutement d'un consultant et l'atelier de validation du manuel.

Le recrutement du consultant comporte deux sous-activités : la préparation du dossier de recrutement qui requiert 60 jours de travail et la sélection du consultant pour un montant de 15 600 000 FCFA.

Quant à l'atelier de validation, il est estimé à deux millions cinq cent mille (2 500 000) FCFA.

**Au total, l'action a un coût financier total de dix-huit millions cent mille (18 100 000) FCFA.**

### **Action prioritaire 2 : « Vulgarisation du manuel de procédures au sein du Ministère en charge de l'Hydraulique »**

Cette action ne comporte que deux activités à incidence financière. Le coût total de cette action est estimé à **huit millions neuf cent cinquante et un mille quatre cents (8 951 400) francs CFA**. Elle est composée des deux activités suivantes :

- l'organisation de sessions de formation sur le manuel pour un montant de trois millions neuf cent cinquante et un mille quatre cents (3 951 400) FCFA ;
- l'édition et la distribution du manuel pour un montant de cinq millions (5 000 000) FCFA

### **Action prioritaire 3 : « Développement de la communication interne sur les valeurs de la République et la mission assignée au Ministère en charge de l'eau »**

Cette action comprend deux activités toutes à incidence financière. Le coût total de cette action est de **trois millions cinq cent mille (3 500 000) FCFA**. Elle est composée de :

- l'activité de développement des outils de la communication interne par un spécialiste évaluée à un millions cinq cent mille (1 500 000) FCFA
- l'application des outils de communication interne au sein du département avec un coût estimé à deux millions (2 000 000) FCFA.

### **Action prioritaire 4 : « Définition et mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités pour les responsables des ressources humaines du ministère en charge de l'Hydraulique »**

Cette action ne comporte qu'une seule activité à incidence financière : dispenser des formations aux responsables de ressources humaines (RH). Il est envisagé que celle-ci se tiennent à l'extérieur du pays. Elles sont évaluées à **quatre-vingt-dix millions (90 000 000) FCFA**.

Deux autres activités sont prévues pour cette action :

- l'évaluation des besoins de renforcement de capacités des responsables RH pour une durée estimée à quatre-vingt-dix (90) jours ;
- l'identification de modules de formation adaptés aux besoins ou le

développement de modules pour une durée de 30 jours.

Au total, **cent vingt (120) jours** sont nécessaires pour la réalisation des activités sans incidence financière de cette action stratégique.

#### Action prioritaire 5 : « Recrutement de nouveaux agents »

Une seule activité est à incidence financière. Il s'agit de l'élaboration du Plan de recrutement évalué à **douze millions (12 000 000) FCFA**.

Dans cette action, trois autres activités sans incidence financière sont définies.

- l'évaluation des besoins de recrutement pour cent vingt (120) jours ;
- la saisine des ministères en charge respectivement, de la Fonction publique, de la Planification et du Budget pour soumission des besoins en perspective des quotas, pour une durée de trente (30) jours ;
- la sélection par la DRH de la liste des candidats et transmission à la primature pour une durée de cent vingt (120) jours.

Au total, une durée **de 270 jours**, soit neuf mois est nécessaire pour la réalisation de cette action.

#### Action prioritaire 6 : « Affectation d'agents dans la Direction des Ressources humaines »

Cette action comporte deux activités sans incidence financière. Il s'agit de :

- l'identification des agents éligibles pour une durée de cent quatre-vingts (180) jours
- la saisine du Ministre par le Directeur des Ressources humaines pour l'affectation pour une durée de trente (30) jours.

Au total, une durée globale de **deux cent-dix (210) jours** est nécessaire pour la réalisation de cette action.

Le coût financier total des actions prioritaires de l'objectif 3 est de **trois cent quarante-neuf million quatre cent cinquante-quatre mille deux cents (349.454.200) FCFA**.

Pour ce qui est du coût non financier, le délai global est évalué à **six cent soixante (660) jours-équipe**.

### III.2.4 Coûts des actions prioritaires de l'objectif stratégique 4

Concernant cet objectif stratégique, huit (08) actions prioritaires ont été définies.

#### Action prioritaire 1 : « Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources »

Cette action comporte trois activités à incidence financière pour un coût global de **dix millions trois cent quatre-vingt-neuf mille six cents (10 389 600) FCFA**. Les activités concernées sont :

- la mise en place d'un comité chargé du suivi de la stratégie pour un montant d'un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA
- le lancement de l'étude confiée à un consultant pour un montant de quatre millions six-cent quatre-vingt mille (4 680 000) FCFA ;
- l'organisation des sessions de validation pour un montant de quatre millions deux cent-neuf mille six cents (4 209 600) FCFA correspondant à deux sessions de validation.

Quant à l'activité sans incidence financière, elle est relative à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement du consultant chargé de l'élaboration de la stratégie. Cette activité devra durer **trente (30) jours**.

#### Action prioritaire 2 : « Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources »

Cette action comporte deux activités dont l'une est financière et l'autre sans incidence financière.

La première activité non financière porte sur la définition des responsables en charge de la mise en œuvre de la stratégie. Elle va durer **soixante (60) jours**.

La seconde activité est relative à la mise en place d'un comité chargé du suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Cette activité coûte **dix millions (10 000 000) FCFA**.

#### Action prioritaire 3 : « Plaidoyer auprès du gouvernement pour l'élaboration des textes d'application de la loi sur le Partenariat Public-Privé (PPP) »

Deux activités sans incidence financière ont été définies pour cette action, avec une durée) de vingt et un (21) jours de travail. Il s'agit de :

- la préparation d'une note à l'attention du Ministre en charge de l'Hydraulique pour lui faire remarquer la nécessité de porter le dossier sur les PPP en Conseil des Ministres. Cette activité a une durée de **sept (07) jours**
- la préparation de la communication du Ministre en charge de l'Hydraulique en Conseil des Ministres pour rappeler la nécessité d'élaborer les textes d'application de la loi sur les PPP. Cette activité devrait déboucher sur une directive présidentielle. Sa réalisation requiert **quatorze (14) jours** de travail.

#### **Action prioritaire 4 : « Mise en place et opérationnalisation du cadre/mécanisme pour le développement des Partenariats Public-Privé (PPP) »**

Cette action comprend trois activités dont une seule est à incidence financière. Il s'agit de missions à l'étranger de partage d'expériences en matière de PPP. Le coût de cette activité est de **cent-vingt millions (120 000 000) FCFA**.

Les deux autres activités, pour une durée totale de **cent quatre-vingts (180) jours**, sont :

- la désignation des agents de la Direction Générale des Ressources hydrauliques (DGRH) dédiés au développement des PPPs pour une durée de soixante (60) jours
- le lancement d'avis pour les offres de PPPs pour une durée de cent-vingt (120) jours.

#### **Action prioritaire 5 : « Renforcement du statut de l'eau dans l'agenda gouvernemental et l'agenda de développement du pays »**

Cette action comprend les trois activités suivantes dont les deux premières sont sans incidence financière :

- l'activité portant sur l'élaboration d'une note sur les implications des acteurs œuvrant dans le domaine de l'eau dans les agendas de développement qui doit requérir **soixante (60) jours** de travail
- la définition d'un programme annuel de campagne de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités politiques et publiques (Gouvernement, Assemblée nationale, autres institutions de la république, etc.). Cette activité devra prendre **cent quatre-vingts (180) jours**.
- le lancement de la campagne de sensibilisation pour un montant de **cent quatre-vingts millions (180 000 000) FCFA**.

#### **Action prioritaire 6 : « Opérationnalisation du Fonds national de l'eau »**

Cette action comporte deux activités sans incidence financière. La première porte sur la nomination du Responsable du Fonds national de l'Eau pour un temps estimé à **soixante (60) jours**. La seconde activité concerne la définition de la nouvelle politique de tarification pour tous les prélèvements de ressources en eau. Le temps nécessaire à sa réalisation est estimé à **quatre-vingt-dix (90) jours**.

Au total, le nombre de jours pour la réalisation de l'action stratégique est de **cent-cinquante (150)**.

**Action prioritaire 7 : « Mise en place d'un Comité des suivi interne de la mobilisation des ressources propres et d'exécution des dépenses publiques »**

Cette action comporte deux activités. La première porte sur la création du comité de suivi par arrêté ministériel ou note de service. Elle devra durer **soixante (60) jours**. La seconde activité se rapporte à l'organisation des réunions trimestrielles de suivi. **Cette activité coûte par année deux millions cinq-cent-soixante-deux mille (2 562 000) FCFA, soit six cent quarante mille cinq cents (640 500) FCFA par trimestre.**

### **Action prioritaire 8 : « Renforcement de la confiance des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) »**

Cette action comporte deux activités qui sont sans incidence financière, pour une durée globale de **cent-cinquante (150) jours**. Il s'agit de :

- mettre en place un cadre permanent de concertation autour de l'Aide publique au Développement dans le secteur pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ;
- redynamiser le service des études et de la Planification pour développer des projets bancables, en détachant un spécialiste de la planification, pour une durée estimée à soixante (60) jours.

Le Coût financier total des actions prioritaires de l'objectif stratégique 4 est de **trois cent vingt-huit million soixante-quinze mille cinq-cents (508.075.600) FCFA**. S'agissant du coût en nature, il est estimé à **891 jours-équipe**.

**En synthèse, le coût financier global du Plan d'Actions est de trois milliard quatre cent quarante-huit million trois cent trente-quatre mille six cents (3.448.334.600) FCFA.**

Ce Plan d'actions couvre une période de trois années dans la mesure où aucune activité à incidence financière n'est exécutée au-delà de trois années.





# IV. Partie 4 Options de Financement

## ● S'agissant des actions prioritaires de l'objectif stratégique 1

Outre les activités sans incidence financière prises en charge par le Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, les autres activités peuvent être rangées en :

- 1 **Ateliers** : qui peuvent être financés par des Partenaires Techniques et financiers, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), voire des sociétés privées à l'exemple de la société Orange RCA qui a manifesté d'accompagner la DGRH, ainsi que d'autres sociétés forestières susceptibles de participer au financement de ces activités.

Il s'agit des ateliers de : (i) validation des onze (11) textes d'application et (ii) d'identification des compétences qui se chevauchent.

Pour sécuriser un financement d'ateliers de la part des sociétés privées, il est important de préparer et co-signer une convention de partenariat entre le Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources hydrauliques et des entreprises privées.

2

**Etudes :**

elles peuvent être financées par les partenaires techniques et financiers (PTF) tels que l'UNICEF, la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement. Ces Partenaires ont développé des compétences pour le financement d'études confiées à un consultant ou à un cabinet privé.

Les activités relatives aux études sont : (i) le recrutement d'un consultant pour l'élaboration des 11 projets de texte d'application ; (ii) la définition d'un programme de contrôle interne dans le cadre de la mise en place de mesures coercitives et (iii) une revue des procédures pour identifier les sources potentielles de corruption.

Pour la sécurisation du financement, une requête signée par le Ministre du Développement de l'Energie et des Ressources hydrauliques doit être adressée aux partenaires et le suivi doit être fait afin que cette activité soit inscrite dans le Plan de travail dudit partenaire.

3

**Activités de renforcement de capacités :**

ces activités peuvent être financées par les partenaires techniques et financiers (PTF) ou par des Organisations non Gouvernementales. S'agissant du programme de renforcement de capacités sur les méfaits de la corruption, il peut être financé par la **Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance (HABG)**. La seconde activité relative au renforcement de capacités concerne les agents en charge du contrôle interne.

Elle peut être financée par la HABG ou l'Inspection générale d'Etat (IGE).

Pour sécuriser les fonds nécessaires au financement de ces activités de renforcement de capacités, il est important d'adresser une lettre de demande d'assistance aux partenaires identifiés.

4

**Campagne de sensibilisation et de vulgarisation des textes et documents en vigueur :**

une mutualisation des ressources avec les Partenaires Techniques et Financiers et les ONGs impliquées dans le secteur de l'eau est nécessaire pour leur faire prendre en charge une partie des frais de sensibilisation.

De même, les entreprises privées peuvent prendre en charge les produits de la sensibilisation tels que la conception de spots audiovisuels, de sketches, etc.

Les activités concernées par cette rubrique sont : (i) la sensibilisation des responsables sur les sanctions encourues par les agents passibles de corruption ; (ii) la vulgarisation du Code de l'Eau, de la Politique nationale de l'Eau et les autres textes en lien avec le secteur de l'Eau (hygiène, environnement, etc.) et (iii) la sensibilisation de la population sur l'importance de la préservation des infrastructures et ressources hydrauliques.

3

**Stratégies de renforcement de la sécurité des infrastructures critiques :** cet ensemble d'activités doit être prise en charge par le ministère des Finances et du Budget qui doit définir une mesure nouvelle dans le budget du Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MDERH) pour la prise en charge de toutes les activités y relatives.

Pour sécuriser le financement de ces activités, le MDERH doit procéder à l'évaluation des charges nécessaires pour couvrir ces activités et transmettre une correspondance au ministère des Finances et du Budget pour l'inscription dans la nouvelle ligne budgétaire.

En outre, pour toutes ces activités, le financement est de certitude moyenne dans la mesure où les initiatives pour sécuriser le financement sont engagées mais elles ne sont pas encore bouclées.

Enfin, toutes les options de financement identifiées dans cette partie sont des subventions et ne donneraient lieu à aucun remboursement ultérieur.

## ● Concernant les actions prioritaires de l'objectif stratégique 2

Les activités sans incidence financière sont généralement prises en charge par le Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques. Toutefois, celles relatives à la stratégie de ressources humaines requièrent l'appui de services extérieurs tels que le ministère de la Fonction Publique ou l'ICASEES pour un éventuel détachement d'agents.

Les autres activités à incidence financière peuvent être rangées en :

1

**Ateliers /réunions :** Ces activités peuvent être financées par des sociétés privées sous forme de sponsoring. Les entreprises forestières telles que TIMBERLAND, EXOTICA, ROUGIER, ou SOFOCAD peuvent être sollicitées à cet effet. Par ailleurs, les entreprises minières telles BADICA ou CHENPAO peuvent contribuer au financement des ateliers et réunions sous forme de contribution à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Les activités concernées par cette rubrique sont : (i) organisation de réunion de cadrage du système d'informations ; (ii) l'évaluation des besoins financiers pour le suivi des ressources hydrauliques.

Pour la sécurisation des fonds il est nécessaire d'établir une convention de partenariat ou un mémorandum d'entente entre le Ministère et les entreprises. Pour ce qui est des partenaires techniques et financiers (PTF), une requête de financement signée par le Ministre est requise.

**2**

**Études** : elles peuvent être financées par les partenaires traditionnels que sont l'UNICEF, la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement. Elles peuvent également être financées ou prises en charge directement par des ONGs qui ont développé des compétences sur le sujet. L'Institut de Recherche pour le Développement (ex ORSTOM) a, par le passé, mis en place un système d'informations sur les ressources en eau à Bangui. Cette Organisation présente les atouts nécessaires pour un accompagnement technique et financier de la DGRH dans ce domaine. Mieux, l'Agence Française de Développement (AFD) pourrait accompagner le financement des études en positionnant l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) comme bras technique.

Les activités concernées par cette rubrique sont : (i) identifier les besoins en matériels pour le suivi des ressources en eau ; (ii) élaborer un manuel de suivi ; (iii) évaluer les besoins en ressources humaines pour le système d'informations sur les ressources hydrauliques et (iv) élaborer un plan de recrutement.

Pour sécuriser les ressources liées à ces activités, il convient de saisir les ONGs et les partenaires au Développement appropriées en sollicitant un accompagnement. Des démarches préalables peuvent être menées par la DGRH. Ensuite, le Ministre pourra transmettre un courrier officiel aux services. Enfin, il pourra accorder une audience aux responsables des services pour finaliser le processus et sceller l'accord de coopération.

**3**

**Acquisition de matériels** : cette rubrique est généralement prise en charge par les partenaires techniques et financiers (PTF) tels que l'UNICEF, la Banque Africaine de Développement dont les premiers contacts sont favorables ainsi que la Banque Mondiale.

Les activités concernées sont : (i) l'achat du matériel de suivi et (ii) l'achat du matériel de maintenance des outils de suivi.

La DGRH doit nouer les premiers contacts et partager avec les PTF les évaluations financières effectuées pour l'acquisition du matériel de suivi et du matériel de maintenance des outils. La correspondance du Ministre pour solliciter une assistance technique et financière suivra par la suite.

4

**Renforcement de capacités** : cette rubrique peut être prise en charge par l'IRD et/ou l'AFD. L'IRD peut assurer le travail sur le plan technique et l'AFD pourra prendre en charge les experts de l'IRD qui pourraient venir de l'étranger. En outre, l'ICASEES pourra également offrir ses services en matière de mise en place de système d'informations.

L'activité de renforcement de capacités concerne les agents en charge du service de l'Information et de la Documentation qui sont pressentis pour assurer la coordination technique du système d'informations sur les ressources hydrauliques.

### ● À propos des actions prioritaires de l'objectif stratégique 3

Outre les activités sans incidence financière prises en charge par le MDRGH, les autres activités à incidence financière peuvent être rangées en :

**1 Etudes** : les partenaires techniques et financiers (PTF) sont les mieux outillés pour financer ces études. Il peut s'agir notamment de l'UNICEF, premier partenaire de la DGRH.

Les activités concernées sont : (i) l'élaboration du manuel de procédures pour le recrutement et la promotion d'agents de l'Administration Publique ; (ii) le développement d'outils de communication interne ; et (iii) l'élaboration d'un Plan de recrutement. Pour sécuriser les financements, il faudra transmettre une requête de financement incluant les termes de référence de l'étude et l'évaluation financière préalable de l'étude.

**2 Ateliers** : Cette rubrique peut être prise en charge par les sociétés privées ou le Ministère en charge de l'Hydraulique auquel cas, l'atelier se fera en résidentiel.

La seule activité concernée est l'atelier de validation du manuel de procédures.

La sécurisation des fonds requiert la saisine des sociétés privées pour une convention de partenariat ou la saisine du Ministère pour la réservation de la salle de conférence du département et la prise en charge des participants.

**3 Renforcement de capacités** : cette rubrique peut être prise en charge par le projet Readiness du Ministère en charge de l'Environnement. Il peut également être pris en charge par des partenaires sensibles aux questions de ressources humaines et de leadership tels que l'AFD, l'USAID et autres.

Les activités y relatives sont : (i) la session de formations sur le manuel de procédures ; (ii) la formation sur les outils de communication interne et (iii) le renforcement de capacités des responsables en charge des ressources humaines.

Les fonds seront sécurisés suite à une requête officielle du Ministre adressée au Responsable du Projet Readiness, sous couvert du ministre de l'Environnement ou aux partenaires techniques et financiers (PTF) ayant intégré ces activités dans leur programme de travail.

- 4 Vulgarisation** : ces activités sont souvent financées par les ONGs ou les sociétés privées. Elles peuvent se faire également lors des cérémonies telles que les journées mondiales de l'eau, le lavage des mains et des toilettes. Dans ce cas, la prise en charge de la cérémonie de vulgarisation sera gratuite ; il suffit seulement de disposer d'un lot de documents édités au préalable.

La seule activité éligible sur cette rubrique porte sur l'édition et la distribution du manuel de procédures.

Pour sécuriser l'activité, il est souhaitable de saisir les ONGs régulièrement impliquées dans les activités de sensibilisation telles que Water For Good, World Vision, et autres. Par ailleurs, il faut insérer cette activité dans les programmes des journées mondiales célébrées par la DGRH.

## ● Quant aux actions prioritaires de l'objectif stratégique 4

Outre les activités sans incidence financière prises en charge par le MDERH, les activités à incidence financière peuvent être rangées en :

- 1 Ateliers/réunions** : cette rubrique peut être prise en charge par des ONGs ou le Ministère en charge de l'Hydraulique pour ce qui concerne les salles dédiées aux réunions de travail.

Les activités y relatives sont : (i) réunions du comité de suivi de l'état d'avancement de l'étude sur la stratégie de mobilisation de ressources financières ; (ii) réunions du comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie ; et (iii) réunions trimestrielles de suivi du niveau de mobilisation des ressources propres et d'exécution des dépenses publiques et (iv) l'organisation de sessions de validation (technique et politique) de la stratégie de mobilisation de ressources financières pour le secteur de l'Eau.

La sécurisation des fonds nécessite l'établissement d'un partenariat avec un pool d'Organisations non Gouvernementales.

- 2 Études :** cette rubrique peut être prise en charge par le projet Readiness du Ministère en charge de l'Environnement dans la mesure où la mobilisation de ressources sera faite en tenant compte des problématiques de changement climatique.

Le projet Readiness peut mieux orienter la stratégie vers des approches intelligentes vis-à-vis du Climat. Par ailleurs, les partenaires traditionnels de la coopération bilatérale ou multilatérale pourront également manifester de l'intérêt pour ces études.

La seule activité concernée est la réalisation de l'étude sur la stratégie sectorielle de mobilisation de ressources financières pour le secteur de l'Eau.

Pour sécuriser les fonds, une correspondance du Ministre au ministre de l'Environnement est requise.

- 3 Campagne de sensibilisation/vulgarisation :** cette rubrique peut être prise en charge par tous les partenaires traditionnels et par les ONGs locales ayant une influence sur le système politique. S'agissant des partenaires traditionnels, le système des Nations Unies pourra marquer un intérêt particulier sur cette rubrique dans la mesure où elle favorise une meilleure appropriation des Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable (ODD).

La seule activité concernée est la sensibilisation et le plaidoyer auprès des autorités politiques et publiques (Gouvernement, Assemblée nationale, autres institutions de la République, etc.) sur la nécessité d'élever le statut de l'eau dans l'agenda gouvernemental et l'agenda de développement du pays.

La sécurisation des fonds y afférents requiert une requête de l'autorité.

- 4 Renforcement de capacités :** la seule activité concernée est l'organisation de missions d'imprégnation à l'étranger sur les meilleures pratiques en matière de PPP (Construire, Exploiter et Transférer, Délégation de service public, concessions, etc.).

Cette rubrique peut être prise en charge par le Ministère des Finances et du Budget dans la mesure où son impact réduirait la pression sur les ressources publiques. En outre, le département des Finances et du Budget et celui en charge de la Coopération doivent prendre part à la mission.

Une correspondance bien documentée du Ministre en charge de l'Hydraulique à l'attention de ses collègues des Finances et du Budget d'une part, et de la Coopération d'autre part permettra de sécuriser les fonds nécessaires.

# V. Dispositif de Mise En Œuvre



La mise en œuvre de la stratégie de réponses incombe en premier lieu au Ministère en charge de l'eau à travers la Direction Générale des Ressources Hydrauliques. En second lieu à l'ensemble des institutions qui jouent, à des degrés divers, un rôle dans la gestion des ressources en eau. Car cette ressource est en effet un domaine de compétence partagé entre l'Etat et les autres acteurs du développement.

Cette compétence partagée dans le domaine de l'eau résulte de la multiplicité des usages de l'eau, de la libéralisation accrue de l'économie, du nouveau contexte national marqué par la décentralisation en perspective, avec l'intervention des acteurs non étatiques en la matière, des acteurs internationaux ou encore les exigences découlant de la bonne gouvernance des ressources en eau.

# VI.

## Partie 6

# Suivi Évaluation de la Stratégie de Réponses



Le suivi-évaluation est un processus continu de collecte systématique d'informations, selon des indicateurs choisis, pour fournir aux parties prenantes du secteur de l'eau, des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des ressources allouées.

Le suivi-évaluation de la stratégie de réponse est une activité essentielle qui doit permettre de disposer d'informations nécessaires à la mise en œuvre des actions prioritaires des différents objectifs stratégiques. Il s'appuiera sur les moyens de vérifications contenus dans le cadre logique. Dans ce sens, le ministère en charge de l'eau organisera des revues à mi-parcours qui regroupera l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer de la progression vers l'atteinte des résultats.

# ANNEXES

**Tableau 1: Cadre logique de la stratégie de réponse pour la gestion résiliente des ressources en Centrafrique**

Période : 2024-2026						
Objectif général : Répondre efficacement aux obstacles systémiques liés à la gestion durable et inclusive des ressources en eau						
Objectif Stratégique 1: Renforcer l'application des textes et documents en vigueur						
Résultat 1: L'application des textes et documents en vigueur est renforcé						
N°	Actions prioritaires	Activités	Echéance	Intervenants	Indicateurs/ moyens de vérification	Coûts
01	Elaboration des Onze (11) textes d'application du Code de l'Eau	Mettre en place un comité pour l'élaboration des textes.	2024	MDERH	CR/ Rapports des travaux du Secrétariat technique	14 104 800
		Recrutement d'un consultant				
		Préparer les textes				
		Valider les textes				
		Soumettre les textes pour adoption				
02	Révision des textes organiques des départements de l'Hydraulique, d'une part et de l'Environnement et de Santé, d'autre part	Elaborer les TDRs pour l'harmonisation des textes de politique	2024	MDERH	Arrêtés	5 000 000
		Identifier les compétences qui se chevauchent				
		Préparer les textes				
		Soumettre les textes pour adoption				
03	Susciter l'arbitrage du Gouvernement pour harmoniser les missions relatives à l'hydrologie entre les départements de l'Hydraulique et du Transport	Préparer pour le Ministre en charge de l'Hydraulique une note de communication en conseil des ministres	Annuel à compter de 2024	MDERH	CR/ Rapports des travaux du Secrétariat technique	En nature
		Tenir une audience avec le Ministre pour le convaincre de présenter la note en conseil afin de solliciter l'arbitrage des hautes autorités				
		Assurer le suivi des instructions du Conseil des ministres				
04	Renforcement des mesures de contrôle interne	Renforcement de capacités des agents en charge du contrôle interne	2025-2026	MDERH	CR/ Rapports des travaux	50 000 000
		Définir un programme de contrôle interne				
		Produire et publier un rapport annuel de contrôle				

**Période : 2024-2026**

**Objectif général :** Répondre efficacement aux obstacles systémiques liés à la gestion durable et inclusive des ressources en eau

**Objectif Stratégique 1:** Renforcer l'application des textes et documents en vigueur

**Résultat 1: L'application des textes et documents en vigueur est renforcé**

N°	Actions prioritaires	Activités	Echéance	Intervenants	Indicateurs/ moyens de vérification	Coûts
05	Renforcement des dispositifs réglementaires de prévention de la corruption	Faire une revue des procédures pour identifier les sources potentielles de corruption	2024-2026	MDERH	CR/rapports des travaux	6 000 000
		Prendre des mesures réglementaires préventives				
06	Mise en place d'un programme de changement de comportement	Renforcement de capacités sur les méfaits de la corruption	2024-2026	MDERH/ UNICEF/ ONGs/ Orange RCA	CR/ rapports des travaux	870 000 000
		Sensibilisation sur les sanctions encourues par les agents passibles de corruption				
		Sensibiliser la population cible (usagers, fournisseurs de commande publics, etc)				
07	Vulgarisation du Code de l'Eau, la Politique nationale de l'Eau et les autres documents en lien avec le secteur de l'Eau	Définir la stratégie de vulgarisation (période, cibles, formes de vulgarisation)	Annuel à compter de 2024	MDERH/ UNICEF/ Orange RCA	CR/ Rapports des travaux	180 000 000
		Lancer la campagne de vulgarisation				
08	Protection des infrastructures critiques de l'eau	Assurer la sécurité de l'infrastructure	Annuel à compter de 2024	ONG/ MDERH/ SODECA/ ANEA	TDR, Budget, Rapport des travaux	480 000 000
		Impliquer la population dans la protection des infrastructures				
09	Sensibiliser la population sur l'importance des infrastructures et des ressources hydrauliques	Définir le programme de sensibilisation (cibles, formes de sensibilisation, etc)	2024-2026	MDERH/ UNICEF/ Orange RCA		540 000 000
		Lancer le programme de sensibilisation				
<b>Sous-total 1</b>						<b>21 45 104 800</b>

**Objectif Stratégique 2:** Mettre en place et opérationnaliser un système optimum de suivi des ressources en eau

**Résultat 2: Un système optimum de suivi des ressources en eau est mis en place et opérationnel**

N°	Actions prioritaires	Activités	Echéance	Intervenants	Indicateurs/ moyens de vérification	Coûts
01	Mise en place et opérationnalisation du comité de coordination	Préparer une note sur les avantages que le Ministre et son cabinet tirent de la structure de coordination	2024	MDERH	CR/ Rapports des travaux	En nature
		Rencontrer le ministre et son cabinet (les personnes influentes) pour lui faire assurer le portage du dossier en partageant la note				
		Nommer le responsable de la structure	2024	MDERH	CR/ Rapports des travaux	900 000
		Identifier les correspondants de la structure de coordination				
		Organiser une réunion de cadrage entre le service de coordination et les correspondants				
02	Mise en place d'un cadre de suivi-évaluation	Définir les indicateurs de suivi sur les ressources en eau à travers un atelier	2024	MDERH	CR/ Rapports des travaux	26 000 000
		Elaborer un manuel de suivi (procédures de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des informations)				
03	Mise en place d'un cadre de suivi des ressources en eau	Définir les fonctions nécessaires au bon fonctionnement du service, en rapport avec la DGRH	2024	MDERH	CR/ Rapports des travaux	En nature
		Affecter des responsables à chacune des fonctions définies				

N°	Actions prioritaires	Activités	Echéance	Intervenants	Indicateurs/ moyens de vérification	Coûts
04	Mobilisation du financement pour l'acquisition, la maintenance et le renouvellement des outils de suivi	Organiser une visite des sites pour le Ministre et des représentants du MFB et du MEPC à l'occasion d'une cérémonie (journée mondiale de l'eau, de lavage des mains, etc.)	2024-2026	MDERH		En nature
		Préparer et soumettre un mémorandum aux autorités				
		Identifier les besoins en matériel de suivi à travers une consultation	Annuel à compter de 2024	MDERH	CR/ Rapports des travaux	265 000 000
		Identifier les partenaires et mobiliser les ressources pour l'acquisition du matériel				
		Acquérir le matériel				
		Saisine du MFB pour la budgétisation de la maintenance	2024	MDERH	CR/ Rapports des travaux	20 000 000
Achat du matériel de maintenance						
05	Mobilisation des ressources pour le suivi des ressources en eau	Evaluer les besoins pour le suivi	2025-2026	MDERH/ PTFs/ ONGs	CR/ Rapports des travaux	6 000 000
		Mobiliser les ressources évaluées				
06	Définition d'une stratégie de dotation en Ressources humaines pour le système de suivi	Evaluer les besoins pour les RH	2024	MDERH		27 800 000
		Elaborer un Plan de recrutement				
		Détachement ou réaffectation d'agents de l'administration publique tels que ceux de l'ICASEES	2024-2026	MDERH		100 000 000
		Renforcement des capacités des agents en service de l'information				
Recrutement dans les prochains programmes publics d'intégration						
<b>Sous-total 2</b>						<b>445 700 000</b>

**Objectif Stratégique 3:** Améliorer la répartition des ressources humaines**Résultat 3 :** la répartition des ressources humaines est améliorée

N°	Actions prioritaires	Activités	Echéance	Intervenants	Indicateurs/ moyens de vérification	Coûts
01	Mise à jour du plan d'effectif ou de carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat	Préparation de la procédure de recrutement (préparation offres et avis)	A compter de 2024	MDERH/ Fonction publique	Manuel de procédure	18 100 000
		Sélection du consultant pour l'élaboration du manuel				
		Atelier de validation du manuel				
02	Vulgarisation du manuel de procédures au sein du Ministère en charge de l'Hydraulique	Sessions de formation sur le manuel	Annuel à compter de 2024	MDERH/ ONGs	Rapports d'ateliers /Réunions	26 854 200
		Edition et Distribution du manuel				
03	Développement de la communication interne sur les valeurs de la République et la mission assignée au Ministère en charge de l'eau	Développer les outils de communication interne avec un spécialiste	Annuel à compter de 2024	MDERH		10 500 000
		Appliquer les outils de communication				
04	Définition et mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités pour les responsables des ressources humaines du ministère en charge de l'Hydraulique	Evaluer les besoins en renforcement des capacités des responsables RH	2024-2026	MDERH/ Fonction publique		270 000 000
		Identifier les modules de formation si disponibles ou développer des modules de formation adaptée aux besoins				
		Fournir les formations aux responsables				
05	Recrutement de nouveaux agents	Evaluation des besoins	2025-2026	MDERH/ Fonction publique	Procès verbal	24 000 000
		Elaboration du Plan de recrutement				
		Saisine des départements ministériels en charge de la Fonction Publique, de la Planification et du Budget pour soumission des besoins en perspective des quotas				
		Sélection par la DRH de la liste des candidats au recrutement et transmission à la primature				
06	Affectation d'agents dans la Direction des Ressources humaines	Identification des agents éligibles	Annuel à compter de 2024	MDERH/ Fonction publique	Arrêtés	En nature
		Saisine du Ministre par le DRH pour l'affectation				
<b>Sous-total 3</b>						<b>349 454 200</b>

**Objectif Stratégique 4:** Renforcer l'adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre

**Résultat 4:** l'adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre est renforcé

N°	Actions prioritaires	Activités	Echéance	Intervenants	Indicateurs/ moyens de vérification	Coûts
01	Élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources	Mettre en place un Comité chargé du suivi de l'élaboration de la stratégie	2024	MDERH	Documents de stratégie/ Rapports	10 389 500
		Elaborer un TDR pour le recrutement d'un consultant en charge de l'élaboration de la stratégie				
		Lancement de l'étude confiée à un consultant				
		Organiser les sessions de validation				
02	Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources	Déterminer les responsables chargés de la mise en œuvre de la stratégie	2024	MDERH/ PTFs/ ONGs		10 000 000
		Mettre en place un comité chargé du suivi de la mise en œuvre				
03	Plaidoyer auprès du gouvernement pour l'élaboration des textes d'application de la loi sur le Partenariat Public-Privé (PPP)	Préparer une note à l'attention du Ministre en charge de l'Hydraulique et avoir une audience avec lui	2024	MDERH		En nature
		Préparer une communication en conseil des ministres sur la nécessité d'élaborer les textes d'application de la loi				
04	Mise en place et opérationnalisation du cadre/ mécanisme pour le développement des Partenariats Public-Privé (PPP)	Désigner des agents de la DGRH dédiés au développement des PPPs	A compter de 2024	MDERH		120 000 000
		Effectuer des missions de partage d'expérience en matière de PPP (délégation de service public, concessions, CET, etc.)				
		Lancement d'avis pour les offres de PPP par exemple une délégation de service public				

**Objectif Stratégique 4:** Renforcer l'adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre

**Résultat 4:** l'adéquation entre le budget national alloué et les problèmes à résoudre est renforcé

N°	Actions prioritaires	Activités	Echéance	Intervenants	Indicateurs/ moyens de vérification	Coûts
05	Renforcement du statut de l'eau dans l'agenda gouvernemental et l'agenda de développement du pays	Elaborer une note sur les implications de l'eau dans les agendas de développement	Annuel à compter de 2024	MDERH/ Budget/ Orange RCA/ UNICEF		360 000 000
		Définir un programme de campagne annuelle de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités politiques et publiques (Gouvernement, assemblée nationale, autres institutions de la République)				
		Lancer la campagne de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités politiques et publiques				
06	Opérationnalisation du Fonds national de l'eau »	Nommer un responsable du fonds	2024	MDERH		En nature
		Définir la politique de tarification pour tous les prélèvements de ressources en Eau				
07	Mise en place d'un Comité des suivi interne de la mobilisation des ressources propres et d'exécution des dépenses publiques	Prendre un arrêté ministériel ou une note de service pour créer le comité	2024	MDERH		7 686 000
		Organiser les réunions trimestrielles de suivi				
08	Renforcement de la confiance des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Mettre en place un cadre permanent de concertation autour de l'aide publique au développement dans le secteur	2024	MDERH/ PTFs/ ONGs		En nature
		Redynamiser le service des études et de la Planification pour développer des projets bancables en détachant un spécialiste de la planification				
<b>Sous-total 4</b>						<b>508 075 500</b>
<b>Grand-total</b>						<b>3 448 334 500</b>

The background of the entire page is a light blue gradient with numerous water droplets of various sizes scattered across it. The droplets are rendered with realistic highlights and shadows, giving them a three-dimensional appearance. They are more densely packed in some areas and sparser in others, creating a sense of movement and freshness.

**STRATÉGIE DE RÉPONSES POUR LA GESTION RÉSILIENTE  
DES RESSOURCES EN EAU EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

MARS 2024